

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 octobre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Lettres identiques datées du 30 septembre 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suite à la lettre que je vous ai adressée le 28 septembre 2011, j'ai le regret de vous informer qu'Israël continue d'intensifier ses actes d'agression et d'oppression contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

Malgré les efforts sérieux déployés par les autorités palestiniennes et la communauté internationale pour relancer un processus politique crédible visant à trouver une solution pacifique, Israël, Puissance occupante, continue d'aller à contresens, refusant de s'engager dans la voie de la paix.

Les cas qui suivent ne sont que quelques exemples des violations et des crimes commis récemment par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien :

- Des mesures punitives et humiliantes continuent d'être infligées aux milliers de Palestiniens détenus et emprisonnés par Israël. Ces mesures comprennent l'isolement cellulaire, que certains prisonniers, après plus de 10 années passées en isolement, décrivent comme une « mort lente ». Les prisonniers palestiniens, dont des enfants, continuent aussi de vivre dans des conditions insalubres et de subir des sévices physiques et psychologiques ainsi que d'autres formes de traitements inhumains, y compris la torture. La persistance de cette politique israélienne et son intensification délibérée, ainsi que les commentaires récents du Ministre israélien de la défense, qui, en réponse aux demandes visant à mettre fin aux mesures humiliantes, a déclaré que les prisonniers palestiniens n'avaient aucun droit dans les prisons israéliennes, ont poussé des prisonniers palestiniens à entamer une grève de la faim dans au moins 20 prisons et centres de détention israéliens;



- La Puissance occupante poursuit également ses arrestations et raids militaires quotidiens. Dernièrement, deux enfants palestiniens, Wadj Abu Hlayyil, 8 ans, et Umran Mansour, 10 ans, de la zone de Silwan dans Jérusalem-Est occupée ont été arrêtés dans le cadre de ces opérations. À cet égard, il semblerait que les forces d'occupations israéliennes s'introduisent la nuit chez les Palestiniens, par la force, prennent les enfants pour les photographier, prétendument dans le cadre d'« exercices de cartographie militaires » servant ensuite à identifier et arrêter les enfants participant aux jets de pierres ou à d'autres activités. Le dernier de ces incidents aurait eu lieu dans le village de Nabi Saleh, où, toutes les semaines, les habitants manifestent contre la colonisation israélienne;
- Cette semaine a également été marquée par l'arrestation et la détention d'un autre représentant élu palestinien de Jérusalem-Est, Ahmad Attoun, qui a été appréhendé par les forces d'occupation dans un bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge, où il s'était réfugié avec deux autres responsables, Mohammed Totah et Khaled Abu Arafah. Israël leur avait retiré le droit de résider à Jérusalem et avait annoncé sa décision de les déporter, en violation de la quatrième Convention de Genève, qui interdit les transferts forcés de civils d'un territoire occupé;
- Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 28 septembre, la Puissance occupante poursuit également ses activités de colonisation illégales dans tout le territoire palestinien occupé, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est. Outre la construction effrénée de nouvelles colonies, Israël a publié toute une série d'ordonnances militaires prévoyant la confiscation de davantage de terres et de biens appartenant à des Palestiniens. Dernièrement, les forces d'occupation israéliennes ont signalé aux habitants du village de Battir, près de Bethléem, que de nouvelles ordonnances de confiscation avaient été émises concernant 148 dunums de terre appartenant à 40 familles, sur lesquels se trouvaient des potagers, des vergers, des oliveraies et des puits et dont dépendaient ces familles pour leur survie. Cette terre a été ciblée parce qu'elle était proche du chemin de fer en cours de construction, qui doit relier les colonies illégales d'Israël. Par ailleurs, des familles dans le village de Beit Ummar, au sud de Bethléem, ont reçu des avis de confiscation concernant 800 dunums de terre pour la construction d'une autre route de contournement israélienne, venant s'ajouter aux centaines d'actes de ce genre qui isolent les populations palestiniennes, déplacent toujours plus de familles et détruisent la contiguïté du territoire palestinien;
- La démolition par les Israéliens des domiciles et des biens appartenant à des Palestiniens se poursuit. Une école primaire qui accueille des enfants bédouins dans la vallée du Jourdain, un bâtiment parmi d'autres ciblé par la Puissance occupante pour être démoli, a reçu des avis de démolition cette semaine. La Puissance occupante a démoli au moins 342 structures palestiniennes dans ces zones rurales marginalisées. Hier, le 29 septembre, elle a également envoyé des avis de démolition à sept familles du village d'Ezbet Shofeh, au sud-est de Tulkarem. Les forces d'occupation israéliennes qui ont attaqué le village ont dit à ces familles qu'elles disposaient d'une semaine pour mettre leurs ordres à exécution, faute de quoi elles les exécuteraient aux frais des propriétaires;

- Les attaques des colons israéliens se sont également poursuivies dans tout le territoire palestinien occupé. Hier, des colons ont saccagé des terres appartenant à des familles palestiniennes dans la ville d'Al-Dhahiryeh, au sud d'Al-Khalil, détruisant plus de 55 oliviers et vandalisant des biens en y inscrivant des graffiti antipalestiniens menaçants. Toujours hier, des dizaines de colons israéliens armés, sous la protection de l'armée, ont attaqué le village de Yasouf, au nord de la Cisjordanie. Les colons ont tiré des balles réelles pour intimider et terroriser les agriculteurs de la région, et les obliger à quitter leurs terres. D'autres colons venus d'une colonie illégale près de Naplouse ont également attaqué et détruit des canalisations d'eau reliées à une source située près du village de Madama.

Les actions illégales d'Israël empoisonnent davantage l'atmosphère, aggravent les tensions entre les deux parties et compliquent encore plus les efforts déployés par les parties concernées en faveur de la paix. Ces actions ne feront que saper les chances de progrès réels et fragiliser davantage une situation déjà insoutenable, entraînant des conséquences graves, notamment pour la viabilité du règlement prévoyant deux États. Par conséquent, nous invitons à nouveau la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à faire respecter le droit international, à assumer ses responsabilités au titre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux violations commises par Israël en vue de stabiliser la situation et d'aller de l'avant.

La présente lettre fait suite aux 404 lettres que nous vous avons adressées au sujet de la crise qui perdure depuis le 28 septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 28 septembre 2011 (A/ES/10/532-S/2011/597), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, Puissance occupante, doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**